



## **LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2017

**LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTEES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le*

**03 OCT 2017**

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2017 – BUDGET VILLE**

Le Conseil, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuve par chapitre, la décision modificative n° 1 au budget général 2017, arrêtée en dépenses et en recettes à +138 119,00 euros pour la section de fonctionnement et à +76 159,00 euros pour la section d'investissement.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A L'ASSOA FOOTBALL**

Le Conseil, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASSOA Football d'un montant de 25 000 euros. Il autorise la mise en place d'un accompagnement de la commune dans le redressement des finances du club à hauteur de 50 % de l'excédent annuel dégagé par l'association.

Le Conseil dit que cette aide est plafonnée à hauteur de 20 000 euros annuels et courra sur 3 ans ou moins si le résultat cumulé de l'association présente un solde positif.

### **ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLES SITUEES CHEMIN NOIR AUX CONSORTS LETU**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées BH 3, 4, 5, 6, 335, 336 et 337 situées Chemin Noir au prix de 380 000 euros hors honoraires et frais de mutation. Il précise que la somme sera répartie entre Monsieur François LETU à hauteur de 229 957 euros et Madame Céline RAULT et Monsieur Mathias LETU à hauteur de 150 043 euros.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

### **ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE BATIE SITUEE 98 RUE DU MAIL**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune de la propriété bâtie située 98 rue du Mail, comprenant les parcelles cadastrées BH n°351, 354, 83 au prix de 800 000 euros hors honoraires et frais de mutation.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

## **PROTOCOLE DE TRAVAIL DES COMMISSIONS D'IMPAYES DE LOYER VAL D'OISE HABITAT**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature du protocole de travail des commissions d'impayés de loyer du Val d'Oise. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

## **REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, rappelle l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation du territoire à travers la randonnée. Il prend acte du PDIPR de 2006 et des évolutions proposées par le Département dans le cadre de la concertation de 2017 et décide de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé par le territoire communal.

Le Conseil s'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR et, en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

Il s'engage, enfin, à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR et à signer une convention de passage avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par un chemin inscrit au PDIPR.

## **TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE L'OPIEVOY A VAL D'OISE HABITAT SUITE A SA DISSOLUTION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 18 MAI 2017**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler et de remplacer la délibération du Conseil municipal en date du 18 mai 2017 qui comportait une erreur matérielle. Il décide ainsi de maintenir sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 50%, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre des deux contrats de prêt repris par VAL D'OISE HABITAT.

Il note que les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

N° contrat de prêt	Capital initial	Taux intérêt	Périodicité	Quotité garantie	Capital restant dû *
MIN273960EUR	740 452 €	Indexé sur Livret A EUR	trimestriel	50%	705 631,35 €
MIN273961EUR	2 457 347 €	Indexé sur Livret A EUR	trimestriel	50%	2 183 247,97 €

*\* au 15/04/2017 selon date de reprise*

Il dit que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Il ajoute qu'au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

Il dit enfin qu'en contrepartie de ses garanties d'emprunts la commune bénéficie d'un droit réservataire de 3 logements P.L.S. pendant 50 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

## **MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET GENERAL**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme pour l'opération suivante :

- Ouverture du parc Le Nôtre sur la ville ;

Il modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP listées dans le tableau détaillé annexé à la délibération. Il note que les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 du budget général 2017.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE : CREATION D'UN GIRATOIRE RUE SAINT-HILAIRE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Saint-Hilaire et à signer les actes correspondant.

## **AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier, et de proroger celle-ci jusqu'au 31 décembre 2018. Il autorise donc Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

## **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCERNANT LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU COSEC MARCEL PAGNOL**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la conclusion du protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprise AMREIN / VASSILEFF, titulaire du marché 2015-04 relatif à la maîtrise d'œuvre du Cosec Marcel PAGNOL. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour la commune ce protocole allouant au dit groupement, une indemnité de 22 628,47 euros TTC au titre des études réalisées non prévues au marché.

## **RAPPORTS ANNUELS 2015 ET 2016 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DU VAL D'OISE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des rapports annuels, exercices 2015 et 2016, de la gestion du Crématorium de Saint-Ouen l'Aumône. Il dit que la présente délibération ainsi que le rapport annexé seront mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen l'Aumône.

## **RAPPORTS ANNUELS 2015 ET 2016 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GOLF PUBLIC**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des rapports annuels, exercices 2015 et 2016, de la gestion du Golf public de Saint-Ouen l'Aumône. Il dit que la présente délibération ainsi que le rapport annexé seront mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen l'Aumône.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les transformations de postes à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017 et au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il autorise, de plus, en cas de recrutements infructueux, l'autorité territoriale à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il dit que le tableau des emplois permanents annexé à la délibération prend en compte les modifications à compter de cette date et que les crédits nécessaires au paiement des traitements et charges sociales sont inscrits au budget 2017.

**DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2017**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le taux maximum d'avancement à chaque grade supérieur comme suit :

**CATEGORIE C**

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13 %
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (examen) <i>Dispositif transitoire</i>	100 %
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (au choix) <i>Dispositif transitoire</i>	100 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>ANIMATION</b>	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>MEDICO-SOCIALE</b>	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>SOCIALE</b>	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>TECHNIQUE</b>	Agent de maîtrise principal	0 %
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>CULTURELLE</b>	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

### CATEGORIE B

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>SPORTIVE</b>	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

FILIERE	GRADES	RATIOS 2017
<b>ANIMATION</b>	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %

FILIERE	GRADE	RATIOS 2017
<b>SOCIALE</b>	Educateur principal de jeunes enfants	0 %

FILIERE	GRADE	RATIOS 2017
<b>TECHNIQUE</b>	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

FILIERE	GRADE	RATIOS 2017
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

### CATEGORIE A

FILIERE	GRADE	RATIOS 2017
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Attaché principal	100 %

FILIERE	GRADE	RATIOS 2017
<b>MEDICO-SOCIALE</b>	Infirmier en soins généraux hors classe	0 %

## **RETROCESSIONS D'EMPRISES FONCIERES SITUEES CHEMIN DE LIESSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- Emprise de la parcelle BN n°187 pour 342 m<sup>2</sup> ;
- Emprise de la parcelle ZA n°46 pour 16 m<sup>2</sup> ;
- Emprise de la parcelle C n°960 pour 386 m<sup>2</sup> ;
- Emprise de la parcelle BN n°201 constituant la rue de Maunoury.

Il décide de leur classement dans le domaine public communal et autorise le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition afférent.

## **ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL DANS LA COPROPRIETE MAUBUISSON I DU GRAND CENTRE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune du local vacant situé dans la copropriété cadastrée BK n°35, rue Maurice Dampierre au prix de 100 000 euros net vendeur. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

## **ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN SITUE LIEUDIT « LES PRES DE SAINT-OUEN »**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section BT n°76 de 481 m<sup>2</sup> située 15 rue Salvador Allende au prix de 9 000 euros. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

## **CESSION D'EMPRISES FONCIERES SITUEES AVENUE DE VERDUN ET RUE DU PARC A EMMAUS HABITAT**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la cession de parcelles situées avenue de Verdun et rue du Parc/ avenue de Chennevières d'une contenance totale de 2 486 m<sup>2</sup> à Emmaüs Habitat à l'euro symbolique. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **CESSION EMPLACEMENT DE PARKING SOUTERRAIN SITUE DANS LA COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE 3 RUE VICTOR LEVEAU**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la cession d'un emplacement de parking souterrain dépendant de la copropriété située 3 rue Victor Leveau, cadastrée BI n°276 et 277 à la société SCI KOSEA au prix de 8 000 euros hors frais de mutation. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les ateliers proposés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

<b>ECOLES</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>QUAND</b>
Effel maternelle	Eveil musical	Lundi de 16h30 à 18h00
Effel élémentaire	Atelier théâtre	Jeudi de 16h30 à 18h00
Prairie maternelle	Arts du cirque	Mardi de 16h00 à 17h30
Prairie élémentaire	Théâtre	Vendredi de 16h00 à 17h30

ECOLES	ACTIVITES	QUAND
Prévert maternelle	Expression corporelle	Mardi de 16h30 à 18h00
Prévert élémentaire	Robotique	Lundi de 16h30 à 18h00
Le Notre maternelle	Aventure imaginaire	Jeudi de 16h30 à 18h00
Le Notre élémentaire	Théâtre en anglais	Lundi de 16h30 à 18h00
Matisse maternelle	Expression corporelle	Mardi de 16h30 à 18h00
Matisse élémentaire	Hip Hop	Lundi de 16h30 à 18h00
Liesse maternelle	Arts du cirque	Lundi de 16h30 à 18h00
Liesse élémentaire	Cuisine moléculaire	Lundi de 16h30 à 18h00
Bourseaux maternelle	Arts du cirque	Mardi de 16h00 à 17h30
Bourseaux élémentaire	Théâtre en anglais	Mardi de 16h00 à 17h30
Rousseau maternelle	Expression corporelle	Lundi de 16h00 à 17h30
Rousseau élémentaire	Expression corporelle	Lundi de 16h00 à 17h30

Il dit que les tarifs tiennent compte du coût horaire pratiqué par les associations auxquels est appliqué le quotient familial ; que le coût par enfant à la séance s'élève à 7,42 €.

Il fixe la grille tarifaire comme suit :

Quotients	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E	Extérieurs
	0 à 374 €	374.01 à 448.83 €	448.84 à 561.03 €	561.04 à 748.06 €	748.07 à 935.07 €	935.08 à 1122.07 €	1122.08 à 1309.10 €	+ 1309.11 €	
Tarifs des TAP à la séance (1 heure)									
	1,63 €	1,79 €	1,99 €	2,28 €	2,61 €	2,93 €	3,26 €	3,75 €	4,07 €
Tarifs des TAP à la séance (1 heure 30)									
	2,44 €	2,68 €	2,98 €	3,42 €	3,91 €	4,39 €	4,89 €	5,62 €	6,10 €

**AVANCE DE TRESORERIE A L'APIREF EN ATTENTE DU REGLEMENT DE LA SUBVENTION ETAT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement d'une avance de trésorerie à l'association APIREF d'un montant de 9 000 € équivalent à la subvention non perçue et le Maire, ou son représentant à signer la convention financière d'avance de trésorerie 2017.

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE STENDHAL - PRET DES LISEUSES**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le système de prêt des liseuses de la médiathèque Stendhal et les modifications apportées au règlement intérieur de cette dernière présentées en annexe de la présente délibération.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Croix Rouge.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le jeudi 19 octobre 2017 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le Maire,

  
Alain RICHARD

